

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

Sixième séance de l'année
du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 29 (dont 16 par visioconférence*)

Votants : 37 (dont 8 pouvoirs)

▪ Pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 4

(Mme AZEDE- Mme BITUFWILA-YERBE-
M. CERANTON- M. SERVA)

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 26 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 19 juin 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la co-présidence du président, Monsieur Eric JALTON et de la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Camille MOUNIEN

Délibération n°2026.06.06/125

Budget supplémentaire 2026 :

. Budget principal

Rapporteur :

M. Jean-Luc PLUMASSEAU

Vice-président de la commission
affaires financières

Etaient présents : 29

Le président : Monsieur Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT* (2^{ème} vice-président) - Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente) - Mme Tania GALVANI* (7^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente) - Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA - Mme Chantal BRELLE* - Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU* - M. Francis LUDGER - M. Jean-Luc PLUMASSEAU - M. Rosan Vincent RAUZDUEL* - M. William SURDIN* - M. Mathis VERDOL*

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR* - Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Yann CERANTON* - Mme Karine DESSOUT - Mme Karine DUMESNIL* - Mme Milène LATOR-BELLON* - M. Bertrand Joël MANNE - Mme Magaly Daisy MARCIN* - Mme Marie-Camille MOUNIEN - M. Frédéric THEOBALD - M. Pierre VENUTOLO*

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Michel MADO* (3^{ème} vice-président) - M. Georges BREDENT* (4^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : M. Teddy BERNADOTTE

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI - Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE - M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN

Autre membre du bureau communautaire : Mme Laisely EDOM-PARAT à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA

Autres conseillers communautaires : Mme Lydia DUPONT à Monsieur Pierre VENUTOLO - Mme Murielle ROCH-JABES à M. Bertrand MANNE - M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

Nombre de conseiller absent excusé : 5

Vice-président : M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Autre membre du bureau communautaire : M. Eric Bernard CELINAIN

Autres conseillers communautaires : M. Sébastien GREDOIRE - Mme Océane GOVINDIN (pouvoir à M. Sébastien GREDOIRE)

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

- Après transmission en préfecture, le 10 JUIL. 2026
- Publication sur le site internet ou notification, le : 10 JUIL. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 ;
- VU la délibération portant intégration des résultats de clôture du budget annexe EAU D'EXCELLENCE ;

Considérant le rapport du président :

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits nécessaires depuis l'adoption du budget primitif. Il sera donc proposé d'intégrer au BP 2026 les résultats de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits sur certains chapitres.

Préalablement à l'adoption du présent budget supplémentaire, le conseil communautaire a approuvé, par délibération distincte, l'intégration dans le budget principal des résultats de clôture du budget Eau d'Excellence. En conséquence, les résultats repris au présent Budget supplémentaire tiennent compte de cette intégration, le déficit de fonctionnement étant repris selon son étalement sur sept exercices et le déficit d'investissement étant repris intégralement.

Le présent budget supplémentaire intervient après :

- l'approbation du compte financier unique 2025 ;
- l'affectation des résultats 2025 ;
- l'adoption de la délibération portant intégration des résultats de clôture du budget annexe EAU D'EXCELLENCE.

Les résultats repris au présent budget supplémentaire tiennent compte de cette succession de délibérations.

Résultat de fonctionnement issu du compte financier unique 2025 : +8 003 290,18 €

Déficit de fonctionnement repris au titre de la liquidation du budget EAU D'EXCELLENCE : -2 015 136,79 € (1/7 du déficit total de 14 105 957,55 €).

Résultat de fonctionnement repris au budget supplémentaire 2026 : +5 988 153,39 €.

Résultat d'investissement issu du compte financier unique 2025 : +9 337 356,49 €

Déficit d'investissement repris au titre de la liquidation du budget EAU D'EXCELLENCE : -1 401 974,37 €.

Résultat d'investissement repris au budget supplémentaire 2026 : +7 935 382,12 €.

En dépenses de fonctionnement

- D'augmenter de 500 000 € les crédits du chapitre 014 atténuation de produits pour verser une dotations de solidarité communautaire (DSC) identique à celle de 2025 et afin de permettre aux communes de financer les actions destinées à répondre aux besoins des populations confrontées aux difficultés d'accès à l'eau (soutien logistique, dispositifs de distribution, équipements temporaires de stockage, actions des CCAS et toute autre intervention d'intérêt communal), sans préjudice de leur libre administration et de leurs choix budgétaires.
- De réduire de 878 000 € le chapitre 65 autres charges de gestion courante, baisse de 1 000 000 € de la subvention versée à SONIS compte tenu du report du résultat positif de SONIS et ajustements des crédits inscrits au BP initial pour 122 000 € aux profits des associations pour maintenir l'enveloppe de 400 000 € identique à celle de 2025.
- D'inscrire 2 970 003.19 € au chapitre 67 charges spécifiques pour des régularisations comptables des créances détenues sur le budget eau d'excellence dans le cadre de sa liquidation.
- D'inscrire 15 955 938.85 € au chapitre 023 virement à la section d'investissement pour transférer des crédits à la section d'investissement et permettre la prise en charges d'écritures de régularisations comptables des créances détenues sur le budget eau d'excellence dans le cadre de sa liquidation.
- D'augmenter de 6 366 153.39 € le chapitre 68 dotations aux provisions pour constituer une provision destinée à couvrir les risques liés à la liquidation du budget EAU D'EXCELLENCE.

En recettes de fonctionnement

- D'inscrire le résultat de fonctionnement reporté après intégration des résultats de la liquidation du budget eau d'excellence pour 5 988 153.39 €
- D'inscrire 18 925 942.04 € au chapitre 78 pour reprendre une partie de la provision faite dans le cadre de la liquidation du budget eau d'excellence.

En dépenses d'investissement

- D'augmenter le chapitre 16 emprunt de 2 000 000 € afin de rembourser par anticipation une partie du Prêt in fine GAIA.
- D'inscrire 13 978 435.17 € au chapitre 1068 pour des régularisations comptables des créances détenues sur le budget eau d'excellence dans le cadre de sa liquidation.
- D'inscrire 1 977 503.68 € au chapitre 16 remboursement d'emprunt pour des régularisations comptables des créances détenues sur le budget eau d'excellence dans le cadre de sa liquidation.
- D'inscrire 15 803 597.13 € en Crédit de paiement pour les opérations d'équipement

En recettes d'investissement

- D'inscrire le résultat d'investissement reporté après intégration des résultats de la liquidation du budget annexe Eau d'Excellence pour 7 935 382,12 €.
- De réduire de 4 974 459.78 € le chapitre 13 subventions d'investissement afin d'ajuster le niveau des recettes aux niveaux d'exécution des projets pour lesquels l'EPCI doit produire des rapports d'exécution.
- D'augmenter de 2 026 077.66 € le chapitre 16 emprunt pour ajuster l'équilibre de la section.

- D'inscrire 15 955 938.85 € au chapitre 021 virement de la section de fonctionnement en parallèle de l'inscription au chapitre 023 en section de fonctionnement
- D'augmenter de 600 000 € le chapitre 024 produits des cessions d'immobilisations pour comptabiliser la vente du bâtiment ex RFO.

EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE SUITE BS 2026

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026	BS 2026	BS annulation titres liquidation et reprise provision	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	71 350 000,00	5 988 153,39	18 925 942,04	96 264 095,43
002 Résultat de fonctionnement	0,00	5 988 153,39		5 988 153,39
013 Atténuation de charges	480 000,00			480 000,00
70 Produits des services	80 000,00			80 000,00
73 Impôts et taxes	54 100 000,00			54 100 000,00
74 Dotations et participations	16 000 000,00			16 000 000,00
75 Autres produits de gestion courante	540 000,00			540 000,00
76 Produits financiers	150 000,00			150 000,00
77 Produits spécifiques	0,00			0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00		18 925 942,04	18 925 942,04
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00			0,00
Total Depenses de fonctionnement	71 350 000,00	5 988 153,39	18 925 942,04	96 264 095,43
002 Résultat de fonctionnement	0,00			0,00
011 Charges à caractère général	9 773 000,00			9 773 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 130 000,00			13 130 000,00
014 Atténuation de produits	36 400 000,00	500 000,00		36 900 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00			0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 900 000,00	-878 000,00		6 022 000,00
66 Charges financières	1 700 000,00			1 700 000,00
67 Charges spécifiques	20 000,00		2 970 003,19	2 990 003,19
023 Virement à la section d'investissement	2 300 000,00		15 955 938,85	18 255 938,85
68 Dotations aux provisions	0,00	6 366 153,39		6 366 153,39
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00			1 127 000,00
Total des recettes d'investissement	16 660 315,13	5 587 000,00	15 955 938,85	38 203 253,98
001 Résultat d'investissement	0,00	7 935 382,12		7 935 382,12
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00			0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	300 000,00			300 000,00
13 Subventions d'investissement	11 728 083,78	-4 974 459,78		6 753 624,00
16 Emprunts et dettes assimilées	605 231,35	2 026 077,66		2 631 309,01
21 Immobilisations corporelles	0,00			0,00
23 Immobilisations en cours	0,00			0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00			0,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00			600 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00		15 955 938,85	18 255 938,85
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	600 000,00		600 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00			1 127 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00
Total des dépenses d'investissement	16 660 315,13	5 587 000,00	15 955 938,85	38 203 253,98
D001 Résultat d'investissement	0,00			0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		13 978 435,17	13 978 435,17
Total des opérations d'équipement AP/CP	12 216 597,13	3 587 000,00		15 803 597,13
chapitre 20 - AP/CP	3 084 430,75	-369 000,00		2 725 430,75
chapitre 21 - AP/CP	2 041 195,74	1 280 000,00		3 321 195,74
chapitre 23 - AP/CP	6 055 970,64	2 676 000,00		8 731 970,64
chapitre 204 - AP/CP	1 025 000,00			1 025 000,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00			0,00
16 Remboursement d'emprunt	2 510 000,00	2 000 000,00	1 977 503,68	6 487 503,68
20 Immobilisations incorporelles	296 268,00			296 268,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00			0,00
21 Immobilisations corporelles	110 000,00			110 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00			500 000,00
26 Participation et créances rattachées à des participations	90 000,00			90 000,00
27 Autres immobilisations financières	337 450,00			337 450,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00			600 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00

L'équilibre des sections est maintenu.

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 25 juin 2026 ;

Considérant que le président Monsieur Éric JALTON a quitté temporairement la salle pour ne pas prendre part à la phase de vote ; après approbation à l'unanimité des présents, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-présidents, la présidence de la séance du conseil est assurée par la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026	BS 2026	BS annulation titres liquidation et reprise provision	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	71 350 000,00	5 988 153,39	18 925 942,04	96 264 095,43
002 Résultat de fonctionnement	0,00	5 988 153,39		5 988 153,39
013 Atténuation de charges	480 000,00			480 000,00
70 Produits des services	80 000,00			80 000,00
73 Impôts et taxes	54 100 000,00			54 100 000,00
74 Dotations et participations	16 000 000,00			16 000 000,00
75 Autres produits de gestion courante	540 000,00			540 000,00
76 Produits financiers	150 000,00			150 000,00
77 Produits spécifiques	0,00			0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00		18 925 942,04	18 925 942,04
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00			0,00
Total Depenses de fonctionnement	71 350 000,00	5 988 153,39	18 925 942,04	96 264 095,43
002 Résultat de fonctionnement	0,00			0,00
011 Charges à caractère général	9 773 000,00			9 773 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 130 000,00			13 130 000,00
014 Atténuation de produits	36 400 000,00	500 000,00		36 900 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00			0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 900 000,00	-878 000,00		6 022 000,00
66 Charges financières	1 700 000,00			1 700 000,00
67 Charges spécifiques	20 000,00		2 970 003,19	2 990 003,19
023 Virement à la section d'investissement	2 300 000,00		15 955 938,85	18 255 938,85
68 Dotations aux provisions	0,00	6 366 153,39		6 366 153,39
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00			1 127 000,00
Total des recettes d'Investissement	16 660 315,13	5 587 000,00	15 955 938,85	38 203 253,98
001 Résultat d'investissement	0,00	7 935 382,12		7 935 382,12
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00			0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	300 000,00			300 000,00
13 Subventions d'investissement	11 728 083,78	-4 974 459,78		6 753 624,00
16 Emprunts et dettes assimilées	605 231,35	2 026 077,66		2 631 309,01
21 Immobilisations corporelles	0,00			0,00
23 Immobilisations en cours	0,00			0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00			0,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00			600 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00		15 955 938,85	18 255 938,85
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	600 000,00		600 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00			1 127 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00
Total des dépenses d'Investissement	16 660 315,13	5 587 000,00	15 955 938,85	38 203 253,98
D001 Résultat d'investissement	0,00			0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		13 978 435,17	13 978 435,17
Total des opérations d'équipement AP/CP	12 216 597,13	3 587 000,00		15 803 597,13
chapitre 20 - AP/CP	3 094 430,75	-369 000,00		2 725 430,75
chapitre 21 - AP/CP	2 041 195,74	1 280 000,00		3 321 195,74
chapitre 23 - AP/CP	6 055 970,61	2 676 000,00		8 731 970,61
chapitre 204 - AP/CP	1 025 000,00			1 025 000,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00			0,00
16 Remboursement d'emprunt	2 510 000,00	2 000 000,00	1 977 503,68	6 487 503,68
20 Immobilisations incorporelles	296 268,00			296 268,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00			0,00
21 Immobilisations corporelles	110 000,00			110 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00			500 000,00
26 Participation et créances rattachées à des participations	90 000,00			90 000,00
27 Autres immobilisations financières	337 450,00			337 450,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00			600 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00			0,00

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

09 JUL. 2026

Les co-présidents de séance

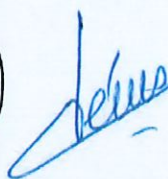
La secrétaire de séance

Le président

La 6^{ème} vice-présidente

La conseillère communautaire






Eric JALTON

Chantal LERUS

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 10 JUL. 2026